

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Retour de la grippe saisonnière : protégeons-nous ensemble par la vaccination !

La chancellerie d'Etat communique :

La grippe saisonnière, causée par le virus Influenza, est une infection des voies respiratoires fréquente chez l'être humain ; 10 % de la population peut être atteinte en cas d'épidémies. Celles-ci surviennent chaque année entre novembre et avril, mais actuellement aucun cas n'a encore été signalé en Europe. La grippe reste une cause de mortalité au moins aussi sérieuse que celle de la canicule. Et la couverture vaccinale est toujours insuffisante, se situant à environ 60 % des plus de 65 ans. L'OMS propose de viser une proportion de 75 % de personnes vaccinées dans les groupes à risque. Une vaccination est donc recommandée. « Protégeons-nous ensemble » : c'est sous ce thème qu'est placée la campagne de vaccination 2008.

On estime à 200.000 personnes en moyenne les personnes infectées chaque année par le virus de la grippe en Suisse. Suivant les années, entre 400 et 1.000 personnes décèdent chaque année des suites de complications, un nombre qui peut être deux à trois fois supérieur en cas d'épidémie de grande ampleur.

Se protéger et protéger les autres

Le vaccin contre la grippe est recommandé pour les personnes de plus de 65 ans et celles souffrant de maladies chroniques, comme les insuffisants respiratoires. Par exemple, dans le canton de Neuchâtel, la Ligue pulmonaire met à disposition 212 concentrateurs d'oxygène et 450 inhalateurs. Tous les bénéficiaires de ces services sont des personnes à haut risque en cas de grippe. Elles devraient se faire vacciner, ainsi que leur entourage, cela afin de « casser » la transmission du virus. Car si se vacciner, c'est d'abord se protéger, c'est aussi le moyen de protéger les autres selon le principe de « Qui l'attrape la passe », le thème du spot TV produit par les services de santé publique des cantons romands. Ce spot TV est actuellement diffusé sur la TSR et le sera durant les prochaines semaines.

Le vaccin contre la grippe protège uniquement durant une saison et doit donc être renouvelé chaque année, de préférence entre mi-octobre et mi-novembre. Il est efficace, peu coûteux et sans effets indésirables sérieux. Il est adapté chaque année aux spécificités du virus. Les médecins peuvent vous vacciner et vous conseiller en la matière.

Journée nationale de vaccination contre la grippe le 7 novembre 2008

Le 7 novembre 2008 aura lieu la 5^{ème} Journée nationale de vaccination contre la grippe. Cette journée vise à favoriser l'accès au vaccin avec l'appui des médecins de premier recours. A cette occasion, chacun pourra se faire vacciner chez son médecin sans rendez-vous pour 25 francs.

En tout temps, par ailleurs, le vaccin est remboursé pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les malades chroniques.

Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) rappelle également l'importance de la vaccination pour le personnel des institutions de soins, en particulier les homes pour personnes âgées.

- Renseignements complémentaires sur www.influenza.ch et www.grippe.ch

Neuchâtel, le 20 octobre 2008